



Médisances de mon ancien employeur

Par **bagao_old**, le **10/12/2007** à **14:41**

Bonjour,

Je me permets de m'adresser à vous afin d'obtenir un renseignements qui me permettra peut-être d'avancer un peu.

Je viens d'apprendre ce jour que mon ancien employeur, tenait à mon encontre des propos médisants auprès d'employeur potentiel.

Voilà 6 mois que j'ai été licencié pour motif personnel avec à la clef un chèque conséquent pour ne pas que je me retourne aux prud'hommes. (Le directeur informatique qui a prit ses fonctions fin 2006 à procéder à mon licenciement fin mars 2007 sans motifs, uniquement pour "délit de sale gueule", il n'avait très clairement aucun reproche à me faire)

Pouvez vous me dire de quelle manière je peux me retourner, et surtout comment prouver celà ?

Merci beaucoup.